
**SYNDICAT
 INTERCOMMUNAL
 DU PLATEAU
 DE PLOUDIRY**

**COMPTE-RENDU
 DE RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
 DU MARDI 23 OCTOBRE 2018**

Présents	Absent et excusé
AUVRET Stéphane, BILLON Henri, BODILIS André, CANN Joël, DONVAL Jean-Michel, DONVAL Serge, FOUILLARD Marie-Claire, GUEGUEN Marie-Laure, KERMARREC Bernard, LE GARREC NEGER Emmanuelle, PHILIPPE Georges, PITON Jean Jacques, PITON Paul, SOUDON Chantal et VAILLANT Mickaël	Absents et excusés : CORNEC Nathalie (pouvoir à PITON Jean Jacques) et LE STANC Jean-Luc (pouvoir à PHILIPPE Georges) Absente : LOIRE Carole

ORDRE DU JOUR

Groupements de commandes auprès de la CCPLD

Dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, la communauté de communes propose de former un nouveau groupement de commande.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver les conventions constitutives des groupements de commandes
- **D'adhérer au groupement pour :**
 - **La FOURNITURE DE BUREAU, PAPIER et FOURNITURES SCOLAIRE**
 - **Le RGPD**
- De désigner la Communauté de communes comme coordonnateur de ces groupements et la CAO de la communauté de communes comme CAO de ces groupements de commandes ;
- D'autoriser le Maire à signer les conventions constitutives des groupements, et tout avenant nécessaire à celles-ci.

Tarifs des prestations du service technique pour la commune de La Roche Maurice (del2018531)

Le Président informe que la commune de La Roche Maurice sollicite l'intervention du service technique pour la tonte de son terrain de football.

Le Président rappelle que le tarif horaire pratiqué pour les communes adhérentes au SIPP permet d'équilibrer uniquement les charges directes du service technique. Les charges générales étant réglées sous forme de participations communales. Pour tenir compte de ces deux composantes du coût de revient, le comité syndical valide le tarif horaire suivant

Prestation	Tarif horaire - TTC
Tondeuse	47,70 €

Adhésion de la commune de Saint Eloy à la compétence « service technique » - Modification des statuts. (del2018532)

Monsieur le Président expose qu'après plusieurs échanges, le Conseil municipal de la commune de Saint Eloy, lors de sa séance du 14 septembre 2018, a approuvé son adhésion au Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry pour la compétence « service technique » à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette adhésion entraîne une modification des statuts ainsi que de ses annexes A et B.

Le Président rappelle aux membres du comité syndical que les communes adhèrent aux compétences du Syndicat en fonction de leurs besoins.

Le Président propose à l'assemblée

- De valider l'adhésion de la commune de Saint Eloy à compter du 1^{er} janvier 2019 pour la compétence « service technique »,
- De voter les statuts modifiés ainsi que ses annexes A et B (*documents joints*).

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Frais de cérémonies (*del2018533*)

Le Président indique à l'Assemblée qu'il est de tradition au Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry d'attribuer un cadeau

- Aux agents à l'occasion d'évènements professionnels, tels que le départ à la retraite, la mutation
- Aux particuliers pour des services rendus bénévolement, tels que l'aide aux devoirs ...

Monsieur le Président propose de prendre une **délibération de principe** qui l'autoriserait à procéder à l'acquisition et à l'attribution d'un cadeau exceptionnel pour le personnel et pour les particuliers qui œuvrent bénévolement pour le Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry.

Un arrêté individuel sera pris pour nommer le récipiendaire, pour fixer le montant et le motif du cadeau.

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

Service de l'eau – Tarification (*del2018534*)

Le Président rappelle la prise de compétence du service de l'eau potable par la Communauté de communes de Pays de Landerneau et de Daoulas (CCPLD) au 1^{er} janvier 2019.

La CCPLD demande au Comité syndical

- De voter les tarifs de l'eau pour l'année 2019 en attente de leur délibération.
- D'augmenter les tarifs de 1% pour l'année 2019

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte la grille tarifaire ci-dessous.

	Montant TTC
Branchement au réseau d'eau potable	905,27 €
Part non proportionnelle (abonnement annuel)	85,59 €
Part proportionnelle (consommation)	
- De 0 à 40 m ³	0,48 € le m ³
- De 41 à 100 m ³ :	1,52 € le m ³
- De 101 à 200 m ³ :	1,30 € le m ³
- Au-delà de 200 m ³ :	0,88 € le m ³

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10.

Affichage le : 26 octobre 2018

Le Président,
Jean-Jacques PITON